



Les réponses aux questions les plus fréquentes – Rubrique EXPÉRIENCE

Suis-je désavantagé si ma carrière dans la fonction publique est courte ?

Non. Sont recherchées des personnes qui ont un potentiel de compétences intéressant pour aller de l'avant, il ne s'agit pas, lors de cet examen, de reconnaître une carrière, mais les acquis d'une expérience, qu'elle soit courte ou longue. Même si vous n'avez exercé qu'un poste dans la fonction publique, l'enjeu est de bien dégager les compétences que vous avez mise en œuvre au cours de votre parcours et qui montrent que vous êtes apte à accéder au corps/ grade visé.

Que dois-je faire s'il y a un « trou » dans ma carrière, par exemple pour cause de santé ?

Tout le monde peut avoir eu, au cours de sa carrière, des moments plus ou moins délicats. Les membres du jury y sont habitués, par ailleurs, ils ne cherchent pas à décrypter systématiquement, lors de la lecture de votre dossier, la stricte correspondance des dates d'un poste à un autre. La question de quoi faire dans ce cas ne se pose pas au moment de la rédaction du dossier, en revanche, vous pourrez éventuellement avoir à répondre à une question à ce sujet lors de l'oral.

Dois-je inscrire toutes mes expériences si ma carrière est longue ?

Partez du principe que ce qui est recherché est la bonne compréhension de **vos compétences**, lister l'ensemble de vos expériences pourraient comporter le risque que l'on finisse par s'y perdre. Mettez en valeur vos expériences récentes et, pour les plus anciennes, envisagez de les regrouper par métiers, activités, ou par catégorie/corps en veillant à ce qu'on perçoive la progression de votre carrière (par exemple de catégorie C à A). En tout état de cause, ne re-listez pas systématiquement toutes vos compétences pour chaque poste, travaillez à mettre en valeur la montée en compétences depuis votre plus ancienne expérience jusqu'à aujourd'hui.



Suis-je désavantagé sur je n'ai jamais exercé de responsabilités d'encadrement (quand cela est attendu) ?

Non. Cependant, partez du principe que vous devez avoir les aptitudes nécessaires à l'encadrement, et appuyez vous sur le travail que vous avez réalisé, lors du guide de réflexion et dégagez bien vos aptitudes à l'encadrement dans les expériences que vous présentez. Pour cela, mettez en valeur, dans le cadre **PRINCIPALES ACTIVITES / TRAVAUX REALISES**, des actions qui vous permettront d'identifier en face, dans le cadre **PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE**, des compétences voisines de l'encadrement : animation de groupe de travail, tutorat, formation,... (cf. document Compétences attendues).

Dois-je mentionner mon poste actuel si je ne l'exerce, au jour de l'examen, que depuis très peu de temps ?

Oui. Cependant, vous aurez peut-être moins d'informations à donner sur ce poste que ce qui est couramment attendu du descriptif du poste actuel. Même si l'on peut s'attendre habituellement à ce que ce premier tableau soit le plus dense en responsabilités et compétences, dans ce cas ce n'est pas grave, à condition que vous mentionniez de façon très perceptible que ce poste est récent (vous pouvez inscrire les dates en gras ou, suite à la mention de votre fonction (première ligne du cadre **PRINCIPALES ACTIVITES / TRAVAUX REALISES**) indiquez depuis combien de temps, par exemple : depuis un mois). Veillez ensuite à bien mettre en valeur les compétences acquises dans les postes précédents qui constituent des atouts pour devenir.



- Appuyez-vous sur travail que vous pouvez réaliser avec le document de bilan.
- Ne cherchez pas à tout dire mais à dégager principalement, d'un poste à l'autre, les expériences et compétences qui sont un atout pour accéder au corps/grade visé.
- Veillez à ce que la lecture des tableaux soit agréable : soyez en même temps précis et synthétique.
- Travaillez à la mise en valeur de la montée en compétences depuis vos postes les plus anciens vers les plus récents.